



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM

« Gagnez 2 places Hyper VIP pour le Scoop Music Tour »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par le **District de la Loire de Football**, dont le siège social est situé **4 Rue Pierre de Coubertin, 42160 Andrézieux-Bouthéon**, ci-après dénommé « l'Organisateur ».

Article 2 – Objet du concours

Le District de la Loire de Football organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, permettant de remporter :

- **2 places Hyper VIP** pour le **Scoop Music Tour**, qui se déroulera le **lundi 13 juillet 2026** à l'Hippodrome de Feurs.

Le lot est nominatif, non échangeable, non remboursable et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute **personne physique majeure (18 ans révolus à la date de participation)**, résidant en France métropolitaine.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du concours.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent, avant la clôture du concours :

- Être abonnés au compte Instagram officiel du District de la Loire de Football ;
- Aimer (liker) la publication du concours ;
- Identifier deux (2) personnes en commentaire de la publication.

Toute participation incomplète, erronée, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions du présent règlement sera annulée.



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Article 5 – Durée du concours

Le concours est ouvert à compter de la publication sur Instagram et prendra fin le **mercredi 8 juillet 2026 à 11 h 59**.

Toute participation reçue après cette date et cette heure ne sera pas prise en compte.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort** grâce au logiciel « AppSorteos » parmi l'ensemble des participations conformes.

Le tirage au sort sera effectué par le District de la Loire de Football.

Le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram par le compte officiel du District de la Loire de Football (@districtloire) le **mercredi 8 juillet 2026**.

À défaut de réponse dans un délai de **48 heures**, le lot sera considéré comme abandonné et un nouveau tirage au sort pourra être organisé.

Article 7 – Remise du lot

Les modalités de remise des places seront communiquées directement au gagnant.

Le gagnant devra être en mesure de justifier de son identité et de sa majorité si l'Organisateur en fait la demande.

Le lot ne pourra être ni échangé, ni revendu, ni remplacé par une somme d'argent.

Article 8 – Responsabilité

Le District de la Loire de Football ne pourra être tenu responsable en cas :

- d'annulation, de report ou de modification de l'événement par l'organisateur du Scoop Music Tour ;
- de dysfonctionnement d'Instagram ou du réseau Internet empêchant la participation ;
- de tout cas de force majeure rendant impossible le bon déroulement du concours.



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

Article 9 – Données personnelles

Les données éventuellement recueillies dans le cadre du concours sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu-concours et la remise du lot.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression de ses données.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter, prolonger ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 11 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès du District de la Loire de Football et pourra être communiqué à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du concours.

Article 12 – Décharge de responsabilité d'Instagram

Ce jeu-concours n'est **ni organisé, ni parrainé, ni sponsorisé par Instagram**.

Instagram ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de litige lié au présent concours. Les informations communiquées par les participants sont destinées exclusivement au District de la Loire de Football.